

Avis de convocation

à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle 2026

Chers Coopérateurs, chères Coopératrices,

Aquarius Biocoop offre depuis 50 ans un espace de gouvernance participative et collective propice à l'**implication des coopérateurs.trices lors des prises de décision au cours de notre Assemblée Générale annuelle**.

Avec **plus de 20 000 coopérateurs.trices**, les chances sont infimes d'atteindre le quorum légal (1/6e du nombre de Coopérateurs.trices) qui permettrait à la 1ère Assemblée Générale d'être délibérante. De fait, le **vote effectif des résolutions et la prise de décisions** réelles n'interviendront que lors de la **2nde Assemblée Générale** (qui est délibérante quel que soit le nombre de participants). Nous souhaitons que les décisions soient prises par le plus grand nombre de coopérateurs.trices possible, aussi, **nous vous engageons instamment à participer à la 2nde AG** plutôt qu'à la 1re.

Convocation Assemblée Générale ordinaire Annuelle 2026

La **1ère Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** est définie le **jeudi 5 mars 2026 à 12h30** dans les locaux d'Aquarius à l'étage du 6 Rue du 11e Bataillon de Chasseurs, 74000 Annecy.

Si la 1ère AG n'atteint pas le quorum requis, convocation (par voie d'annonce légale et sur le site internet) de la :

**2ème Assemblée Générale ordinaire
le mardi 24 mars 2026 à 19h
(accueil dès 18h30)**

Salle **La RIOULE**, 23 impasse des Fusains, ZA des Côtes, 74960 MEYTHET.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les comptes annuels et les rapports du commissaire aux comptes à partir du 16 février 2026 au magasin Aquarius Pringy (siège social - services administratifs) en prenant rendez-vous par téléphone au 04 50 27 32 35 ou en envoyant un mail à contact@aquariusbiocoop.org.

Le mot du Conseil de Surveillance

Chers coopérateurs, chères coopératrices,
L'année 2025 a été marquée par des secousses importantes dans le monde agricole, notamment autour de l'application de la loi "Duplomb". Dans ce contexte de tension, la pétition citoyenne signée par plus de 2 millions de personnes a constitué une lueur d'espérance et un signal fort. Ces mobilisations renforcent notre conviction : le soutien à une agriculture paysanne et locale est le socle indispensable de notre sécurité alimentaire.

Pour illustrer ces liens entre nos modes de consommation et l'état du monde, nous avons organisé plusieurs temps forts cette année. La projection du film « Sur les pas de Jones » nous a permis d'aborder concrètement la question de la résilience climatique. Nous avons également accueilli l'agronome Marc Dufumier pour une conférence intitulée "Quelle agriculture pour prendre soin du vivant ?". Ce moment d'échange, enrichi par la présence d'un apiculteur, d'un éleveur et d'une maraîchère, a mis en lumière la réalité du terrain et la nécessité de rémunérer le juste travail de celles et ceux qui nous nourrissent. Ces rencontres sont essentielles pour notre coopérative : elles permettent d'entendre directement la voix des producteurs et des productrices mais aussi de nourrir le lien social qui nous unit. Nous souhaitons poursuivre sur cette lancée en 2026.

La vitalité d'Aquarius repose sur cet engagement collectif. Je tiens à remercier sincèrement nos coopérateurs et coopératrices pour leur fidélité, ainsi que nos salarié(e)s et nos producteurs dont le travail quotidien fait vivre nos valeurs. Je salue également l'implication des membres du conseil de surveillance et du directoire pour leur pilotage rigoureux de notre projet.

Cette dynamique nous amène à une étape majeure : les 50 ans d'Aquarius. Depuis 1976, notre coopérative porte une alternative citoyenne et solidaire. Nous préparons un événement spécial pour célébrer ce demi-siècle d'engagement, dont nous vous dévoilerons les détails lors de notre Assemblée Générale du 24 mars.

Enfin, manger est un acte politique : chez Biocoop, nous votons trois fois par jour pour le modèle de société que nous défendons.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire

- Rapport de gestion établit par le directoire
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et quittus aux membres du conseil de surveillance
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code du commerce et approbation des dites conventions.
- Rappel des articles 31 et 32 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités administratives.
- Renouvellement de mandats pour 1/3 des membres du Conseil de Surveillance.
- État de l'actionnariat salarié.
- Réponses aux questions des Coopérateurs.trices.

En 2026, les élections municipales des 15 et 22 mars seront l'occasion de prolonger l'engagement de nos assiettes jusque dans les urnes : votons pour des personnes qui défendent nos valeurs, respectent le vivant et respectent les limites planétaires.

Merci pour votre confiance et votre fidélité depuis 50 ans.

*Avec toute ma gratitude,
Adrien Falewée
Président du Conseil de Surveillance.*

Le mot du directoire

Un exercice 2024/25 prometteur pour l'avenir !

Signe du dynamisme de notre coopérative, le magasin de Pringy a fait peau neuve !

L'expression « du sol au plafond » n'a jamais été aussi juste... Pendant près de 5 semaines les entreprises et les équipes d'Aquarius ont œuvré pour un résultat à la hauteur de leur engagement.

Vous l'avez découvert début août et vos témoignages de félicitations ont effacé la fatigue et le stress des derniers jours de travaux.

Aquarius a 50 ans, et est en pleine santé ! Comme quoi une alimentation issue de l'agriculture biologique...

Saluons au passage les 851 nouveaux sociétaires qui ont rejoint la coopérative pendant cet exercice. Nous sommes maintenant plus de 20 000 sur les bassins Annécien et Rochois.

A vos côtés, les équipes d'Aquarius sont prêtes pour conforter la position de notre coopérative et continuer à développer la bio sur notre territoire. Une bio exigeante mais accessible en prix. Une bio paysanne et locale.

*JF Milliard
Président du directoire.*

Vous ne pouvez pas être présent.e ? Si vous ne pouvez pas assister personnellement à cette 2nde AG, vous pouvez :

- voter en ligne (dans la rubrique AG),
- par correspondance
- ou par procuration selon les modalités exposées sur le formulaire ci-après.

Vos questions : Les **questions écrites** posées le cas échéant par les coopérateurs.trices au Conseil de Surveillance et auxquelles il sera répondu, doivent être envoyées au siège social, adressées au président du Conseil de Surveillance ou à l'adresse mail cs@aquariusbiocoop.org, au plus tard le 15 mars 2026.

Vous souhaitez vous engager davantage ?

Vous êtes concerné.e.s par la stratégie et les perspectives d'Aquarius? Devenez membres du Conseil de Surveillance de la coopérative ! Vous pouvez vous déclarer jusqu'au jour de l'AG. N'hésitez pas à prendre contact avec Adrien FALEWEE, président du conseil de surveillance d'Aquarius à adrien.falewee@aquariusbiocoop.org.

Les statuts prévoient la possibilité de candidater jusqu'au jour de l'AG, les candidatures parvenues entre le 22 janvier 2026 et le 24 mars 2026 seront toutes présentées lors de l'AG.

Résolutions. L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle délibérera sur les résolutions suivantes :

1. L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve : les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, quittus de leur gestion à tous les administrateurs.

2. L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil de Surveillance, et décide d'affecter le bénéfice de 61 623.52€ au compte "autres réserves" et "réserve légale". Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 3 528 077.77 €. En tant que de besoin, et conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

3. L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la poursuite des conventions anciennes.

4. L'Assemblée Générale, après lecture des articles 31 et 32 des statuts décide de ne pas appliquer de ristournes complémentaires. Pour information, la remise coopérateur.trice de 3% est maintenue cette année.

5. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

6. L'Assemblée Générale, constate que :

- les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Karine JOLLIN, Adrien FALEWEE et Eric NOUVELOT arrivent à expiration ce jour et également Thomas LIGEON qui a démissionné en cours de mandat.
- les statuts prévoient 9 postes de membres du Conseil de Surveillance, il y a 4 postes vacants ; à ce jour, trois candidatures ont été reçues pour intégrer le conseil de surveillance, celles de Karine JOLLIN, Adrien FALEWEE et Eric NOUVELOT.

Tout autre candidat peut soumettre sa candidature ; pour rappel les candidatures reçues entre le **22 janvier et le 24 mars 2026** sont toutes présentées le jour de l'AG.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance salariés au sein d'une SA ne peut dépasser le tiers des membres en fonction. Les candidats seront classés en fonction de l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues qui définira la durée de leur mandat, selon les postes à pourvoir :

- 3 mandats de 3 ans.
- 1 mandat de 1 an.

7. Les actionnaires décident de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la SAS ANDERLAINE AUDIT dont le siège est 82 rue de la petite eau 73290 LA MOTTE SERVOLEX immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 409 987 252, représentée par Nicolas PICARD pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de la consultation annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2031. Les actionnaires décident également de confier une mission complémentaire au titre de l'audit des comptes clos au 30 septembre 2025 à des fins de régularisation. La société ANDERLAINE AUDIT a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa désignation et que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Formulaire de vote

par correspondance ou par procuration (choisir UNE SEULE des solutions suivantes)

Nom _____

Prénom _____

Je vote par correspondance (en ligne)

Pour cela, vous devez **vous rendre** sur notre **site internet** et accéder à la rubrique "**Assemblée Générale**" et voter via le formulaire (**vote en ligne**)

Je vote par procuration

(Pouvoir valable pour la 1ère et la 2nde AG)

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SA Coopérative AQUARIUS, Je donne pouvoir :

- au Conseil de Surveillance selon l'article 17 des statuts
- à un.e coopérateur.trice¹:

Nom.....

N°coop/carte.....

Fait à _____

Le _____

Signature (obligatoire) _____

N° coop/carte _____

Je vote par correspondance (par courrier)

J'émetts le vote suivant, en cochant ma réponse :

Résolution 1 : oui non abstention

Résolution 2 : oui non abstention

Résolution 3 : oui non abstention

Résolution 4 : oui non abstention

Résolution 5 : oui non abstention

Résolution 6 :

- Adrien FALEWEE : oui non abstention
- Eric NOUVELOT : oui non abstention
- Karine JOLLIN : oui non abstention

Résolution 7 : oui non abstention



J'accepte de recevoir la convocation par email pour les prochaines années : oui non

Mail :

¹Vous pouvez remettre une procuration à un.e autre coopérateur.trice, à votre conjoint(e) ou à votre partenaire de PACS. Si vous indiquez un nom, vérifiez que votre mandataire sera bien présent à l'AG et qu'il n'a pas atteint le max. de 30 pouvoirs, sinon votre pouvoir ne pourra pas être pris en compte. Si vous n'indiquez aucun nom, votre pouvoir est également valable, les votes seront alors favorables à l'adoption des projets de résolutions présentées par le Conseil de Surveillance et défavorables à l'adoption de tout autre projet de résolution. Les coopérateurs.trices ont le droit de participer à l'AG sur simple justification de leur identité.

Merci d'adresser ce document signé par courrier au siège social : Aquarius Pringy - 152 rue de la Gare - Pringy - 74370 ANNECY ou par email à ag@aquariusbiocoop.org ou de le déposer dans votre magasin de proximité.

Pour être pris en compte, les votes par correspondance doivent être parvenus chez Aquarius au plus tard la veille de l'Assemblée Générale à minuit.